Préfecture de la Loire-Atlantique 6 quai Ceineray BP 33515- 44035 Nantes Cedex 1

A l'attention de Monsieur le Préfet,

A CHATAUBRIANT, le 18/03/2022

<u>Objet</u>:TRANSPORTS M MALGOGNE à Derval (44) Dossier installation classée en Enregistrement Engagement portant sur l'étude de ruine

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du dépôt de notre dossier d'autorisation au titre des Installations classées, pour la réalisation d'un entrepôt de stockage de produits sur la commune de DERVAL (44), nous sollicitons ce jour votre attention quant à la fourniture de l'étude de ruine pour notre projet.

Le projet de création d'une unité de stockage se trouvera soumis à enregistrement sous la rubrique 1510 des Installations Classées. En vertu de l'arrêté du 11/04/2017 présentant les prescriptions applicables, doit être réalisée une étude de ruine en cas d'incendie visant à démontrer l'effondrement sur elle-même de la structure et la non-propagation d'une ruine en chaîne aux structures voisines.

Conformément aux dispositions de ce même arrêté, la société SA TRANSPORTS M MALGOGNE s'engage par la présente à transmettre l'étude de ruine et à la faire valider par les services instructeurs de la DREAL avant réalisation des travaux de construction.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre engagement, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

M.MALGOGNE Directeur général,